

ANNEXE II

**Version publique expurgée de
ICC-01/04-02/06-2760-Conf-AnxII**

Référence: NV/2022/EOSS/088 [REDACTED]

Le Greffe de la Cour pénale internationale (« la Cour ») présente ses compliments au Parquet Général près de la Cour de Cassation de la République démocratique du Congo (« RDC ») et a l'honneur de se référer à sa note verbale du 12 avril 2022 (référence NV/2022/EOSS/086 [REDACTED]) dans le cadre de la procédure consacrées aux réparations dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* (ICC-01/04-02/06) et de lui transmettre conformément à la règle 13 du Règlement de la procédure et de preuve, le documents suivant :

- La traduction française de la version publique expurgée du **Projet mis à jour à la date du 24 mars 2022 du Plan de mise en œuvre établi par le Fonds au profit des victimes pour les réparations à titre collectif accordées aux victimes des crimes dont Bosco Ntaganda a été déclaré coupable par la Cour pénale internationale** (« Projet mis à jour du Plan de mise en œuvre des réparations »).

Ce document a été déposé par le Fonds au profit des victimes et enregistré au dossier de l'affaire le 19 avril 2022 sous la côte ICC-01/04-02/06-2750-Anx1-Red-Corr-tFRA et intitulé «Rectificatif à la version publique expurgée de l'annexe 1, document ICC-01/04-02/06-2750-Conf-Anx1 notifié le 25 mars 2022».

Comme indiqué dans la précédente note verbale du 12 avril 2022 ((référence NV/2022/EOSS/086 [REDACTED])), il est rappelé que les autorités de la RDC sont invitées par la Chambre de Première Instance II à soumettre leurs observations au plus tard le **4 Mai 2022** relatives à ce Projet mis à jour du Plan de mise en œuvre des réparations du Fonds au profit des victimes.

En outre, dans l'hypothèse où les autorités congolaises soumettraient des observations, elles sont priées de bien vouloir préciser le niveau de classification desdites observations, i.e. si elles peuvent être rendues publiques, éventuellement expurgées, ou si elles doivent rester confidentielles.

Parquet Général près la Cour de Cassation Kinshasa

Copie : Professeur Taylor, Chargé de mission du Président de la RDC et point focal du Gouvernement de la RDC pour la CPI, Kinshasa

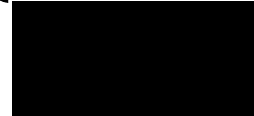
A toutes fins utiles, il est ici précisé que le présent document contient aux pages 150 à 161 des tableaux qui avaient omis dans la version originale anglaise enregistrée le 8 avril 2022 sous la côte ICC-01/04-02/062750-Anx1-Red et notifiée aux autorités congolaises par la note verbale du 12 avril 2022 (référence NV/2022/EOSS/086 [REDACTED]). Cette omission dans la version anglaise a été réparée au moyen d'un document rectificatif le 14 avril 2022 sous la référence ICC-01/04-02/06-2750-Anx1-Red-Corr et intitulé « Corrigendum of Public redacted version of Annex 1 to the Trust Fund for Victims' second submission of Draft Implementation Plan ».

Pour toute information complémentaire, les autorités congolaises sont invitées à prendre contact avec Mme [REDACTED] Chef du Bureau de la Cour en RDC, par courrier électronique adressé à [REDACTED] ou [REDACTED] fonctionnaire adjointe chargée des relations extérieures et de la coopération, par courrier électronique adressé à [REDACTED] ou par téléphone au [REDACTED] ou [REDACTED] fonctionnaire chargée des relations extérieures et de la coopération par courrier électronique adressé à [REDACTED] ou par téléphone au [REDACTED]

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler au Parquet Général près la Cour de cassation de la République démocratique du Congo les assurances de sa très haute considération.



La Haye, le 19 avril 2022





PROCÈS-VERBAL DE NOTIFICATION

Titre	En date du	Cote	Pages
Note verbale (affaire <i>Le Procureur c Bosco Ntaganda</i>)	19/04/2022	NV/2022/EOSS/088 [REDACTED]	2
«Rectificatif à la version publique expurgée de l'annexe 1, document ICC-01/04-02/06-2750-Conf-Anx1 notifié le 25 mars 2022». Ce document contient la traduction française de la version publique expurgée du Projet mis à jour à la date du 24 mars 2022 du Plan de mise en oeuvre établi par le Fonds au profit des victimes pour les réparations à titre collectif accordées aux victimes des crimes dont Bosco Ntaganda a été déclaré coupable par la Cour pénale internationale déposée par le Fonds au profit des victimes	Traduction en date du 19 avril 2022	ICC-01/04-02/06-2750-Anx1-Red-Corr-tFRA	161

Adressée à : Parquet général près la Cour de cassation de la République démocratique du Congo

Destinataire :

Nom :

Victor MUMBA MWKOMO

Fonction/Titre :

Adresse du destinataire :

Immeuble CNSS (ex-INSS), Boulevard du 30 juin KINSHASA COIN DE

À remplir par la personne par le destinataire

Je, soussigné(e), Victor MUMBA M. ai reçu les documents mentionnés

Aujourd'hui

20/04/2022 à 09h 40'

Signature du Destinataire : [Signature]

Le présent procès-verbal de notification a été préparé par :

Prénom(s) et nom :

Position: Fonctionnaire adjointe en charge des relations extérieures et de la coopération

Date 19/04/2022

Signature :

